



Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20240716-CM\_2024\_29-DE

## Délibération du Conseil Municipal N° 2024/29

### Portant désignation d'un agent coordonnateur communal de recensement au titre de 2025

#### DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15  
Représentés : 3  
Votants : 18  
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation : 04.07.2024

Date affichage : 09.07.2024

**Présents :** Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Lionel BROUQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT.

#### **Procurations :**

Michel GAGNEPAIN a donné procuration à Jean-Pierre GOUJON,  
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE  
Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Lionel BROUQUIER

**Absent :** Denis CAREL

**Secrétaire de séance :** Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement. Il met en place la logistique, organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs et les encadres. Il est formé par l'INSEE aux concepts, aux procédures de recensement et à l'environnement juridique.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

- **DE DESIGNER** un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement à savoir Madame Marie-Hélène ROJAS, supplée de Madame Julie COUVRET, toutes deux agents de la Commune.

La ROQUEBRUSSANNE, le 16 juillet 2024.

Le Maire,

Michel GROS

La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :